



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Sécurité

PLATEFORME NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PNRRC)



AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ANPC)

Bulletin trimestriel N° 32 : Avril-Mai-Juin 2026, informations-prévention-alerte aux risques et catastrophes
(Site web: www.anpctogo.tg)



Informez les services sanitaires, forces de défense et de sécurité ainsi que les autorités locales de tout cas suspect de maladie et de présence douteuse dans votre communauté.



Images : (1) Alerte pluie ; (2) Échelle limnimétrique à Tetetou/fleuve Mono ; (3) Rappel de la mise en terre d'un plant ; (4) Vaccination contre la

CONTACTS ET NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCES OU DE CATASTROPHES

Salle de veille et des opérations ANPC : ☎ 170

Direction Générale ANPC (Lomé) : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Direction Régionale Sud de l'ANPC (Atakpamé) : 24 40 07 01 ; Direction Régionale Nord de l'ANPC (Kara) : 26 60 16 31 ; Barrage Hydroélectrique de Nangbéto (CEB) : 71 69 94 93 ; Sapeurs-pompiers : 118 ; 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117 ; Gendarmerie : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 et toutes autorités administratives et locales.

Au premier trimestre de l'année 2026, le pays a enregistré des situations d'urgences dues aux événements tels que les vents violents, les pluies diluviennes, les incendies/feux de végétation, les déplacements des populations, les submersions marines, l'érosion côtière, les accidents de circulation, etc. Ces situations ont occasionné des pertes en vies humaines, des blessés et d'importants dégâts matériels. Le taux de réalisation des prévisions hydrométéorologiques de janvier, février et mars 2026 est de plus de 85%. Le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a apporté assistance aux sinistrés et poursuit des actions de résilience dans tout le pays, afin d'atténuer l'impact des situations d'urgences/catastrophes et menaces sur les populations. Le bulletin N°32 d'informations, de prévention et d'alerte des mois d'avril, mai et juin 2026, présente les résultats de l'analyse croisée des données quantitatives et qualitatives de météorologie, d'hydrologie, d'environnement, du milieu côtier, de santé, de gestion des urgences, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'assainissement, etc. **Pour minimiser l'impact des aléas et menaces, l'ANPC exhorte la population à s'approprier les bonnes pratiques de prévention, d'alerte, de préparation et de réponse énumérées dans le présent bulletin.**



Programme Alimentaire Mondial



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

I. SITUATION METEOROLOGIQUE

Au cours de la période d'avril, mai et juin, le Sud du pays connaîtra une situation normale à tendance excédentaire. En attendant la fin du mois d'avril pour les prévisions de la grande saison des pluies dans la partie septentrionale, la situation sera déficitaire à normale. Sur le plan agricole, les dates de fin de saison précoces à normales sont attendues dans les Plateaux et la Maritime. Les séquences sèches normales à tendance courtes sont attendues en début de saison alors qu'elles seront normales à tendance longues vers la fin de la saison.

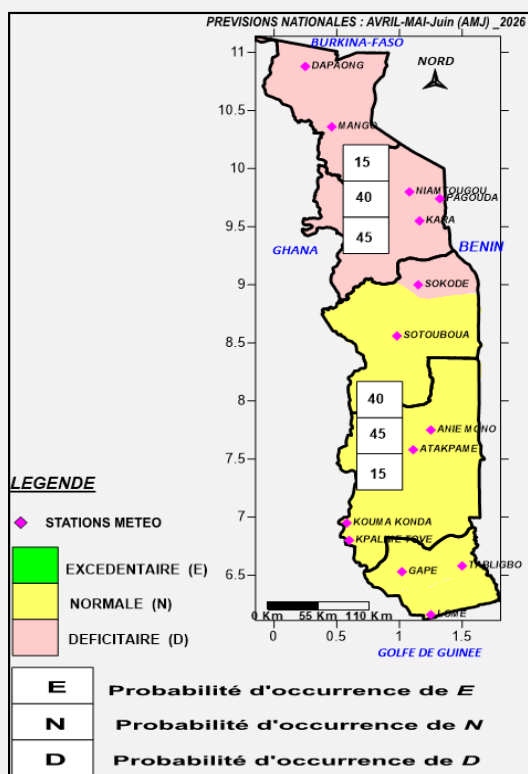


Figure 1 : Prévision météorologique Avril-Mai-Juin 2026

II. BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE NANGBETO (CEB)

La Centrale Hydroélectrique de Nangbéto, destinée à la production d'énergie électrique, régule les apports naturels du fleuve Mono à l'aval du barrage. La côte maximale du barrage est de 144 m.s.m. (par rapport au niveau de la mer) correspondant à la capacité de 1 715 000 000 m³. Les mois d'avril, mai et juin correspondent à une période sèche dans l'exploitation du barrage de Nangbéto caractérisée par des apports peu significatifs dans la retenue. La côte de la retenue qui serait de 132 m.s.m diminuera en fonction des volumes turbinés et évaporés jusqu'à atteindre éventuellement la côte minimale d'exploitation de 130 m.s.m correspondant à un volume d'eau de 250 000 000 m³. Toutefois, cette situation n'affectera pas à priori la disponibilité de l'énergie électrique.

III. SITUATION HYDROLOGIQUE

L'analyse croisée des paramètres hydro-climatiques (précipitations, températures de surface de la mer, vents) des centres climatiques mondiaux, comparée à la normale hydrologique 1991-2020, pour les mois de Avril, Mai et Juin, indique que la tendance des écoulements sera normale dans les bassins fluviaux du Mono inférieur et du Lac-Togo.

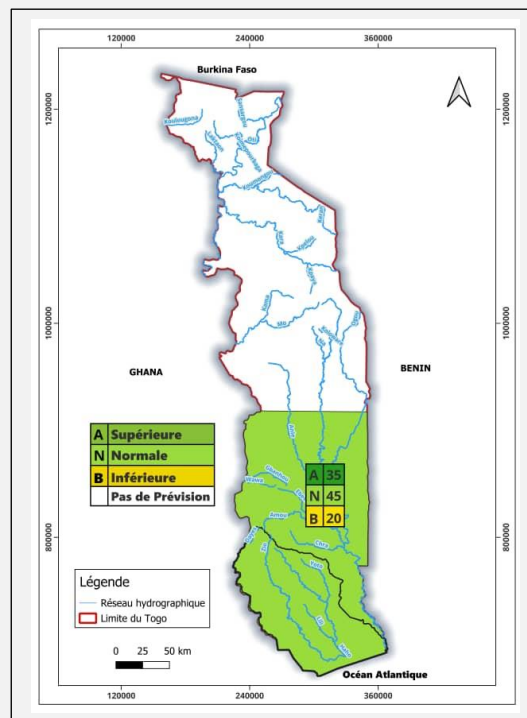


Figure 2 : Prévision hydrologique Avril-Mai-Juin 2026

IV. SITUATION SANITAIRE

Au vu des prévisions hydrométéorologiques du trimestre, on pourrait assister sur le plan sanitaire aux maladies liées au péril fécal et à l'absence d'eau potable. Aussi, une recrudescence des maladies diarrhéiques au cours de ce trimestre du fait d'un manque d'hygiène pourrait être observée. Cette période est également en rapport avec la haute transmission du plasmodium par le moustique anophèle femelle responsable du paludisme. En outre, les mangues sont prisées par la population, surtout les enfants dans cette période. La chute de ces fruits au sol après leur murissement des arbres peut se faire sur des sols sales remplis d'agents pathogènes drainés des déchets ou excréta humains lors des pluies. Il est important de faire une hygiène environnementale et un assainissement des concessions en détruisant tous les récipients usagers qui pourraient favoriser l'éclosion du vecteur du plasmodium. La vaccination contre le paludisme étant disponible au Togo depuis le 1er septembre 2025, la population est conviée à une vaccination massive des enfants qui sont la cible privilégiée du paludisme. Par ailleurs, face au risque de poliomyélite, il est fortement recommandé de faire vacciner les enfants.

V. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SAN)

L'analyse du Cadre Harmonisé (CH) a couvert toutes les préfectures du pays exceptées celles du Grand Lomé (Golfe et Agoe-Nyivé) pour une population de 6 469 612 d'habitants. Au total, près de 328 186 personnes, soit environ 5,1% de la population analysée, seraient en situation de crise ou pire (phases 3 à 5 du CH) sur la période projetée juin-août 2026. La sécurité alimentaire et nutritionnelle restera globalement stable dans les régions Maritime, Plateaux, Centrale ainsi que dans l'ouest de la région de la Kara (préfectures de Bassar et Dankpen), où la majorité des ménages pauvres et très pauvres devrait bénéficier d'une consommation alimentaire jugée acceptable. En revanche, dans le reste des régions de la Kara et des Savanes, la situation pourrait se détériorer au cours de la même période, qui correspond à la soudure, marquée par l'épuisement progressif des stocks alimentaires et la hausse saisonnière des prix. Combinés aux effets persistants de la crise sécuritaire dans la région des Savanes et de la pénurie d'eau dans ces deux régions, ces facteurs risquent d'impacter négativement la consommation alimentaire et les moyens d'existence des ménages, en particulier les plus pauvres. Par ailleurs, le nombre de cas attendu d'enfants souffrant de malnutrition pourrait connaître une augmentation.

VI. GESTION DES SITUATIONS D'URGENCES

Au deuxième trimestre de 2025, le Togo a enregistré au total 7 997 sinistrés (cf. Tableau ci-dessous) dont malheureusement 5 décès et 31 blessés dus aux aléas tels que les inondations, les incendies/feux de végétation, les vents violents, la dévastation des champs, l'afflux de population et le débordement de la crise du sahel. Entre autres, 2 924 cases ont été touchées dont 117 détruites, 99 écoles touchées, 15 lieux de culte, 1 marché, 5 services, 19,75 ha de champs affectés et 9,825 tonnes de stocks de récoltes perdues. Au regard de ces impacts et des prévisions hydrométéorologiques du trimestre en cours, des dégâts pourraient être enregistrés.

Tableau récapitulatif des sinistrés au deuxième trimestre de 2025

Mois	Inondations	Incendies/feux de végétation	Vents violents	Afflux de population	Dévastation	PDE	PDI	Retournés PDI	Nbre de sinistrés
Avril	49	270	2 006	-	-	825	127	319	3 596
Mai	-	21	1 420	459	9	1 029	52	14	3 004
Juin	-	18	347	-	-	911	8	113	1 397
Total	49	309	3 773	459	9	2 765	187	446	7 997

*PDI : Personnes Déplacées Internes ; PDE : Personnes Déplacées Externes ; Source : ANPC, 2025

VII. SITUATION MARINE SUR LA CÔTE TOGOLAISE

La situation marine sur la côte togolaise durant le trimestre Avril-Mai-Juin sera marquée par les effets de la mousson du sud-ouest. La mer sera agitée au cours de ce trimestre avec des hauteurs de vagues comprises entre 1,7 m et 3 m du secteur sud/ouest-sud. Les périodes de vagues seront longues (10-12s) pouvant occasionner des déferlements plus forts sur l'estran. Les périodes de hautes marées exceptionnelles sont prévues du 01 au 03 et du 15 au 19 Avril ainsi que dans les premières et les troisièmes semaines des mois de Mai et de Juin avec des coefficients de marées élevés compris entre 92 et 105. Par conséquent, des risques élevés d'érosion seront signalés, surtout lors des marées hautes qui coïncideront avec les tempêtes. Afin d'éviter des collisions ou abordages en mer, il est fortement conseillé de prendre en compte les avis sur l'état de la mer avant toutes activités maritimes ou de plaisances. Le port obligatoire de gilet de sauvetage est recommandé avant toute sortie en mer.

VIII. 1^{er} JUIN : JOURNEE NATIONALE DE L'ARBRE

Depuis 1977 au Togo, est célébrée la Journée de l'arbre chaque 1er juin. En vue d'atteindre une couverture forestière de 30% à l'horizon 2050 et rendre le Togo vert, le Gouvernement s'est donné l'ambition de planter « Un (1) milliard d'arbres à l'horizon 2030 ». Des études sont en cours pour évaluer les progrès des campagnes de reboisement et leur impact sur la couverture forestière. Pour l'édition 2026 comme les années précédentes, des milliers d'arbres seront plantés. La mise en terre et le suivi des plants s'étalent sur toute l'année. Le Gouvernement exhorte la population à perpétuer l'action à tous les niveaux sans exception en vue de contribuer à la restauration et la conservation de la couverture végétale. Ces actions contribuent à la lutte contre la désertification, le changement climatique, la dégradation des sols agricoles, la destruction des berges des cours d'eau, les risques de catastrophes liés aux vents violents, inondations, chutes de blocs de pierres, pollutions, etc.



Au vu des informations qui précèdent, pour minimiser les risques et impacts d'éventuelles situations d'urgences et de catastrophes dues aux différents aléas ciblés, il est important de s'approprier les bonnes pratiques de prévention, d'alerte et de réponse ci-après.

IX. DISPOSITIONS PRATIQUES

1. Diffuser le présent bulletin à tous les niveaux administratifs et communautaires ;
2. Être à l'écoute des prévisions quotidiennes météo, alertes et consignes à travers les médias et autres canaux ;
3. Surveiller le niveau d'eau des balises communautaires, des échelles limnimétriques et en cas de montée inquiétante informer immédiatement les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (ANPC, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, Forces de Défense et de Sécurité, etc.) ;
4. Éviter de jeter les ordures dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention, cours et plans d'eau ;
5. Curer et entretenir les bassins, caniveaux et équipements électromécaniques et faire un suivi régulier ;
6. Éviter les pratiques culturelles sur les berges et lits des cours et plans d'eau ;
7. S'adresser aux Conseillers agricoles pour les appuis conseils relatifs aux calendriers culturels et à l'acquisition des variétés appropriées ;
8. Éviter toute activité (lessive, vaisselle, natation, plongée, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue ;
9. Rester vigilant en période de pluies et de vents violents, signaler tout déplacement et mettre les documents importants en lieux sûrs, respecter les consignes des enseignants, chefs d'établissements scolaires, patrons, parents, tuteurs, etc. ;
10. Utiliser les gilets de sauvetage mis à la disposition des populations aux sites d'embarcation et de pêche ;
11. Respecter les consignes en riposte aux maladies contagieuses (poliomyélite, etc.) y compris la vaccination et éviter le contact étroit avec les personnes contaminées ;
12. Dormir sous une moustiquaire imprégnée, boire suffisamment de l'eau potable et garder au propre les habitations ;
13. Se faire immédiatement consulter en cas de symptômes comme diarrhée, toux, rhume, fièvres, céphalées violentes avec vomissements faciles en jet ;
14. Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ;
15. Éviter la consommation des produits avariés, protéger les repas, laver soigneusement crudités, fruits et légumes et bien cuire les aliments ; manger moins gras, moins salé, moins sucré et pratiquer régulièrement une activité physique ;
16. Respecter les calendriers de Contrôle et Promotion de Croissance (CPC) des enfants et de supplémentation en Vitamine A ; la vaccination contre la poliomyélite et le paludisme des enfants de moins de 5 ans ;
17. Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes et allaitantes, enfants, etc. ;
18. Participer à la campagne nationale de reboisement par la plantation, l'entretien et le suivi pour l'atteinte de l'ambition décennale "Un (1) milliard d'arbres à l'horizon 2030" ;
19. Libérer les emprises du trait de côte vulnérables aux submersions marines et à l'érosion côtière ;
20. Éviter les promenades, randonnées, baignades et toutes autres activités nautiques en période de hautes marées ou de mer agitée ;
21. Connaître et entretenir son environnement et son cadre de vie ;
22. Éviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, transporter et distribuer par les moyens non homologués les produits inflammables et de les stocker dans les habitations, etc. ;
23. S'éloigner dans le sens contraire du vent et appeler le plus tôt possible le 118 en cas d'accident impliquant un transport de matières dangereuses et donner la priorité à ces types de camions en circulation ;
24. Disposer d'extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, les véhicules, les ateliers et tout local de travail et se faire recycler périodiquement à leur utilisation ;
25. Respecter le code de la route, les feux tricolores, mettre la ceinture de sécurité, porter le casque, éviter l'excès de vitesse et d'alcool, le téléphone au volant, activer les antibrouillards, assurer le bon état de tout matériel roulant en usage et
26. Rester prudent vis-à-vis des infrastructures de franchissement, routières, ferroviaires telles que les dalots, ponts, passerelles, rails, barrières, dos d'âne etc.

Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

- | | |
|--|---|
| - Agence nationale de la protection civile (ANPC) ; | - Agence nationale de la météorologie (ANAMET) |
| - Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto ; | - Direction des ressources en eau (DRE) ; |
| - Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) ; | - Corps des sapeurs-pompiers (CSP) ; |
| - Direction de la planification, des statistiques et du suivi-évaluation (DPSSE, MAHVDR) ; | - Université de Lomé (UL) ; |
| - Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) ; | - Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) ; |
| - Croix-Rouge Togolaise (CRT) ; | - SINTO/Barrage sucrerie d'Anié |
| - Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) ; | - Préfecture Maritime |
| - Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) ; | - Division nutrition. |

© Agence nationale de la protection civile (ANPC)
 Direction de la prévention, de la coopération et des affaires humanitaires (DPCAH)
 Téléchargez les versions numériques des bulletins sur le www.anpctogo.tg
 48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
 Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; 05 BP 463 Lomé-Togo
 E-mail : anpctogo@gmail.com/dpcahanpc@gmail.com

